

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le trois décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

⇒ **ORDRE DU JOUR :**

⇒ **Communauté d'Agglomération d'Epinal :**

~~- Procès-Verbal de transfert entre la Commune et CAE Budget Eau Régie~~

- transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme à la CAE

⇒ **Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges**

- Extension du réseau d'éclairage public « Perrey et rue d'Oncourt »

⇒ **Office National des Forêts**

- Partage en nature de la totalité d'une coupe exploitation par les affouagistes

- Vente en bloc et sur pied

⇒ **Questions diverses**

Convocation adressée le : 26 novembre 2020

Présents : MMES Bernadette MARQUIS et Virginie HIVERT, MM. Dominique AZIER, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY.

Absents : Mme Amélie LAVALLÉE donne procuration à M. Pierre VISSA
M. Anthony BOULLOUDNINE

Secrétaire : M. Julien POTHIER

Approbation du compte rendu des précédentes réunions du Conseil Municipal du 1^{er} octobre et 5 novembre.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent après lecture des modifications apportées, le compte rendu à l'unanimité des membres présents

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subvention auprès de la DETR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'ajout supplémentaire.

Mme le Maire informe que le drapeau sera mis en berne le 9 décembre prochain pour la journée de deuil national.

Mme le Maire explique que le projet de procès-verbal relatif au transfert des excédents des budgets eau présenté par la Communauté d'Agglomération d'Epinal ne peut pas pour l'instant être proposé au Conseil Municipal, car pour l'heure nous n'avons pas assez d'éléments pour le valider.

N° DCM 54/2020	<u>TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL</u>
-------------------	---

Entendu le rapport de Mme le Maire ;

VU l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

VU l'arrêté préfectoral n°2789/2016 du 29/11/2016 portant création de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;

VU l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération, non compétentes, le 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des Communes membres représentant au moins 20 % de la population de la Communauté s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

CONSIDERANT que les conseils municipaux qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique doivent se prononcer par délibération prise entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- **DEMANDE** au Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de prendre acte de cette opposition au transfert.

N° DCM 55/2020	<u>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES</u> <u>EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC PERREY ET RUE D'ONCOURT</u>
-------------------	---

M. Julien POTHIER, Adjoint délégué aux travaux, présente le projet d'extension du réseau d'éclairage public Perrey et rue d'Oncourt.

Il précise que le coût de l'opération estimé par le SDEV s'élève à 13 759,35 € H.T. et que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges. Le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s'élève à 9 631,55€ soit 70 % du montant H.T. du projet moins les aides attribués au SDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges en date du 1^{er} février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges, maître d'ouvrage.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 70 % du montant H.T. du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet, soit 9 631, 55 €, tenant compte de la subvention départementale.
- **SOLLICITE** l'engagement des travaux avant la notification de la subvention départementale et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalent à 70,00% du montant H.T. du projet de non-attribution de la subvention par le Conseil Départemental, soit 9 631,55 €.

Pour information, les lumières des lampadaires en pannes ont été réparés (problème de nid d'oiseaux).
Pour le budget prévisionnel de 2021, il serait opportun de mettre en dépenses le remplacement de
lampadaire (500€/lampadaire).

N° DCM 56/2020	<u>TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC</u> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX</u>
-------------------	---

M. Julien POTHIER, Adjoint délégué aux travaux, informe que les travaux d'extension et la rénovation de l'éclairage public Perrey et rue d'Oncourt sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR (catégorie Environnement et transition énergétique) notamment sur la mise en place de LEDS sur les 7 luminaires concernés par l'opération. L'objectif de ces travaux est de moderniser le réseau d'éclairage public visant à réaliser des économies d'énergie d'au moins 30% et de diminuer la pollution lumineuse.

La modernisation de l'éclairage public est subventionnée à un taux compris entre 20 et 40% du montant H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR à un taux de 40% pour les travaux d'extension et la rénovation de l'éclairage public Perrey et rue d'Oncourt.

N° DCM 57/2020	<u>FORET</u> <u>PARTAGE EN NATURE DE LA TOTALITE D'UNE COUPE EXPLOITATION PAR LES AFFOUAGISTES</u>
-------------------	---

Suite à l'exposé de M. Dominique AZIER, Adjoint en charge de la forêt communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

FIXE comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle 7 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021

- partage en nature de la totalité des produits sur pied entre les affouagistes

Le Conseil Municipal :

DECIDE de répartir l'affouage par foyer

FIXE le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 31 décembre 2022.

N° DCM 58/2020	<u>FORET</u> <u>VENTE EN BLOC SUR PIED</u>
-------------------	---

Suite à l'exposé de M. Dominique AZIER, Adjoint en charge de la forêt communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 11 et 13

Amélioration bois d'industrie, volume présumé réalisable de 171 m³, précise que la vente sera proposée au printemps 2021

- Vente en bloc sur pied

Conformément à l'article 10 du cahier des clauses générales des ventes de bois, la commune donne son accord pour que les rémanents de diamètre inférieur à 7 cm puissent faire partie de la vente des produits.

FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 17 – 27
(Amélioration bois d'industrie, volume présumé réalisable de 300 et 350 m³)

Pour information, la délibération concernant la vente de la parcelle 26 a été prise en octobre 2019. Cette parcelle n'ayant pas trouvée acquéreur, elle est proposée de nouveau à la vente du printemps 2021.

- Vente en bloc et sur pied

INFORMATIONS DIVERSES :

ONF

M. Dominique AZIER, informe :

- du montant des devis proposés par l'ONF pour les travaux d'encadrement pour l'année 2021 s'élève à 792 € TTC

- du montant 2 277 € H.T. du contrat 2021 avec l'entreprise TIHAY représentant les travaux suivants :
Parcelle 17 et divers : abattage, façonnage de grumes d'une quantité de 25 m³
Parcelle 10 : sécurisation lots de bois de chauffage abattage des arbres diamètre 30 et +
Parcelle 10 : abattage- façonnage de bois de chauffage en ballots (2 cordes) = 63 stères
Parcelle 17 : débardage grumes d'un volume de 25 m³

M. Dominique AZIER informe que le bois d' » affouage de Mme Jocelyne CHATEL sera bientôt enlevé.

Etude d'une place de retournement pour les camions poubelles Voye de Chavelot et piquetage de l'emprise par l'ONF

M. Dominique AZIER, informe du piquetage effectué par M. VICTOR pour la place de retournement Voye de Chavelot et pour sa rencontre avec une personne du SICOVAD le mardi 8 décembre 2020 à 13 H 30. M. Gérard HAYOTTE sera également présent.

M. Julien POTHIER demande qu'une estimation financière des travaux soit réalisée pour intégration au budget 2021.

Cimetière

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, M. Gérard HAYOTTE, informait que la rampe du cimetière était glissante. M. Pierre VISSA doit demander un devis pour l'installation d'une main courante auprès de l'entreprise Bellavista.

Commission Urbanisme Travaux et aménagement

La commission se réunira le jeudi 10 décembre 2020 à 15H00 en mairie. Sur le projet Aménager du centre bourg avec l'appui du CAUE.

Travaux sur la RD 41

M. Christophe DURIN informe que le facteur de la commune se demandait comment il allait procéder à la distribution du courrier pendant les travaux. Mme le Maire l'informe que le facteur pourra faire sa distribution normalement

Minute de silence en l'hommage à Samuel PATY

M. Christophe DURIN demande s'il sera possible de faire la minute de silence pour M. Samuel PATY assassiné. Mme le Maire l'informe que la minute de silence sera faite lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Commissions

M. Anthony LANGEVIN demande que les comptes rendus des réunions des commissions soient envoyés à tous les conseillers municipaux. Mme le Maire acquiesce cette demande.

Commission affaires sociales

Mme le Maire demande qu'un mail soit envoyé auprès de la commission affaires sociales pour confirmer le rendez-vous le samedi 5 décembre 2020 en mairie afin de finaliser les décorations du village.

Pour information, 55 personnes de plus de 70 ans ont été contactées pour le bon d'achat à la place du colis. Après discussion, les bons d'achats seront distribués à l'ensemble des personnes. Celles-ci en feront ce qu'elles veulent.

Bulletin communal

Après discussion il est décidé que chaque commission devra faire un article et que sa distribution soit faite pour fin février 2021.

Un coordonnateur reste à définir sur ce sujet.

Newsletter :

Mme le Maire demande que la newsletter soit distribuée avant Noël soit semaine 52 et que la commission communication se saisisse rapidement du sujet.

(Info : comme chaque année au parking du cimetière un emplacement sera réservé pour la collecte de sapin)

Médiathèque

La médiathèque a de nouveau ouvert mercredi 2 décembre 2020 et les lecteurs étaient au rendez-vous.

L'expérimentation du drive n'a pas fonctionné en raison d'un accès complexe et invitant pas l'utilisateur à utiliser l'outil.

Communauté d'Agglomération d'Epinal

Mme le Maire informe du projet de mutualisation des secrétaires de mairie, elle fera partie du groupe de travail sous la présidence de M. BEGEL.

Photocopieur

Mme le Maire informe que le contrat d'entretien du photocopieur se termine le 31/03/2021. Il est proposé de se tourner vers la centrale d'achat de la CAE afin d'avoir des devis.

Relevé Topographique

Mme le Maire informe qu'un devis a été demandé au niveau de la centrale d'achat de la CAE concernant le relevé Topographique pour le projet du centre bourg. Celui-ci s'élève à 2400 € HT. Il conviendra de demander des explication car les surfaces ne correspondent pas au premier devis effectué par la commune.

Pass numérique

Mme le Maire informe que 9 personnes se sont inscrites à la formation ayant lieu en janvier 2021

Mme le Maire informe qu'elle étudie le déploiement de point numérique dans les communes de la CAE en lien avec les financements du plan de relance de l'Etat.

Schéma cyclable CAE

Mme le Maire et Julien POTHIER ont participé aux groupes de travail sur cette thématique. Des propositions d'axe cyclable pour Domèvre-sur-Avière et les autres communes seront étudiées, par la commission mobilité, dans les prochains mois et nécessiteront des arbitrages.

Projet BOX porté par Norske Skog

Un cahier de doléances est disponible jusqu'au 6 janvier 2021 dans les 9 communes impactées par le projet dont Domèvre.

GEMAPI

M. Dominique AZIER donne compte rendu de la réunion GEMAPI du 19 novembre dernier

Une enveloppe de 1 350 € a été allouée pour dresser un état des lieux du cours d'eau de l'Avière de sa source jusqu'à Nomexy.

Salle polyvalente

Après échanges, il est décidé de ne pas louer la salle polyvalente courant décembre 2020 et d'attendre les décisions préfectorales en la matière.

Cérémonie des vœux

Après échanges, il est décidé de l'annuler comme de nombreuses communes autour de Domèvre. Les vœux seront adressés par le biais de la newsletter.

Commissions

M. Anthony LANGEVIN demande que les comptes rendus des réunions des commissions soient envoyés à tous les conseillers municipaux. Mme le Maire acquiesce cette demande

Prochain conseil municipal

Mme le Maire propose la date du 14 janvier 2021 à 20h30. M Laurent VOIRY informe qu'il ne sera pas présent.

Séance levée à 22H35